

# **Note d'orientation sur la budgétisation pour l'égalité des sexes et l'équivalence des chances (BSEEC)**

## **Cadre général**

La prise en compte de l'approche genre dans les budgets des ministères découle principalement de l'implication et du soutien de l'Etat tunisien en faveur cette démarche qui s'est incarnée à plusieurs reprises (la constitution, la signature des accords, les lois ...), et le système de gestion du budget par objectifs sera le point de départ effectif pour l'incarnation de cette approche sous le pilotage de l'unité GBO centrale et l'impulsion des unités sectorielles.

Ceci a été explicitement inscrit à l'article 18 de la nouvelle loi organique du budget n ° 15 du 13 février 2019, qui stipule ce qui suit: «Le responsable de programme prépare le budget sur la base d'objectifs et d'indicateurs qui garantissent l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes et en général entre tous les groupes de la société sans discrimination ... ».

A ceci s'ajoute la circulaire du Président du gouvernement, n °9, en date du 29 mars 2019, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'année 2020, qui appelait à la nécessité d'impliquer tous les ministères dans cette démarche et d'œuvrer à son incarnation.

## **Objectif général**

Cette note d'orientation vise principalement à définir un cadre de référence unifié pour tous les ministères à utiliser pour l'élaboration des budgets par programme sur la base d'objectifs et d'indicateurs sensibles à l'égalité et à l'équivalence des chances entre les sexes et en général entre les différentes catégories de la société sans discrimination.

## **Définition des principaux concepts**

La budgétisation pour l'égalité des sexes et diverses catégories sociales et l'équivalence des chances (BSEEC): est un outil qui permet l'emploi et l'utilisation des dotations budgétaires dans le but d'assurer l'égalité entre les sexes et les différents groupes de la société afin de parvenir à un développement intégré.

Un budget sensible au genre (BSG): Une méthode pour déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques sont détournées vers ou près de l'objectif de l'égalité des sexes.

Il ne s'agit pas de consacrer des budgets pour les femmes seulement, mais plutôt d'une intégration du principe de l'égalité des sexes dans les budgets qui visent à réaliser le développement pour les deux sexes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Glossaire de l'égalité du genre - ONU Femmes

## **Les éléments les plus importants de l'adoption d'une budgétisation sensible au genre au niveau des documents de performance**

La préparation d'un budget sensible à l'égalité et à l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes nécessite la prise en compte des éléments suivants:

- Intégrer cette démarche dans les orientations stratégiques de la mission concernée, avec l'identification des priorités.
- Définir et fixer des objectifs liés à la réalisation de l'égalité et de l'équivalence des chances pour les femmes et les hommes.
- Définir des indicateurs de performance sensibles au genre qui aideront à mesurer le degré de réduction des disparités entre les sexes.
- Contrôler les activités, projets et interventions qui contribueraient à réduire les disparités entre les sexes.

## **Étapes de la préparation de cadres de performance qui prennent en compte l'égalité des sexes et l'équivalence des chances**

L'inclusion de l'approche d'égalité des sexes et l'équivalence des chances dans les cadres de performance des ministères nécessite l'adoption de l'approche suivante:

- ✓ Accéder et exploiter tous les documents juridiques et textes liés à cette approche, qui sont principalement:
    - Divers traités internationaux ratifiés par la Tunisie, notamment:
      - La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF en anglais CEDAW).
      - Objectifs de développement durable (ODD).
    - Le cadre juridique et de référence national consacré à cette approche, tel que:
      - La Constitution de la République de 2014 (Chapitre n ° 46)
      - Lois fondamentales relatives à la lutte contre la torture et la discrimination à l'égard des femmes (Loi fondamentale de 2017 n ° 58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes)
      - Le plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation des plans genre et sectoriels sur le terrain.
  - Tous les programmes et projets nationaux ciblant les femmes et les filles.
- ➔ L'exploitation de ces documents donnerait une idée générale des tendances et priorités nationales et sectorielles dans ce domaine.**

- ✓ Revoir la stratégie sectorielle et confirmer l'existence d'objectifs stratégiques qui visent à éliminer les différences enregistrées entre les femmes et les hommes au niveau sectoriel ou à résoudre les problèmes liés à l'existence de ces inégalités.

*Voici quelques questions qu'on peut les poser et qui aident pour le diagnostic:*

- *Quelle est la situation des femmes dans le secteur concerné?*
- *Y a-t-il des objectifs au sein de la stratégie sectorielle qui visent à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes?*
- *Les femmes et les filles utilisent-elles les services publics (éducation, santé ...) au même titre que les hommes?*
- *Les problèmes du secteur affectent-ils les femmes et les hommes de la même manière en même temps?*

- ✓ Voir toutes les statistiques relatives au secteur et leur ventilation par sexe. Dans ce contexte, on peut s'appuyer sur le rapport de l'Institut national des statistiques pour l'année 2015 ou sur tout autre rapport préparé par un organisme spécialisé à cet effet (base de données de la Banque mondiale ou de l'OCDE).
- ✓ Diagnostiquer les points de différence enregistrés entre les femmes et les hommes au niveau sectoriel.
- ✓ Définir le ou les domaines dans lesquels des inégalités significatives entre les femmes et les hommes ont été observées, ou dans lesquels des situations de marginalisation ont été enregistrées, que ce soit pour les femmes ou les hommes (par exemple: les femmes travaillant dans le domaine agricole).
- ✓ Analyser les causes et les motifs de l'existence de ces inégalités ou situations marginalisées (possibilité d'adopter de l'outil « arbre à problèmes » qui permet d'identifier les causes directes, indirectes et structurelles) et il est préférable que cela se fasse sur la base d'études ou d'une recherche approfondie des causes et non sur la base de conclusions afin de cibler les activités les plus appropriées, en vue d'éviter ces problèmes et mettre fin aux inégalités enregistrées.

- *Quelles sont les raisons directes et indirectes de l'existence de cette problématique spécifique?*
- *Quelles sont les raisons structurelles de l'existence de la problématique objectée?*
- *Quels sont les effets directs que cette problématique pourrait avoir sur le secteur en particulier et sur le groupe en général?*
- *Quels sont les effets à moyen et long terme de ce problème?*
- *Ce problème est-il lié uniquement au champ d'intervention du ministère ou à d'autres ministères?*

- ✓ Intégrer cette approche dans les orientations stratégiques du ministère et veiller à sa mise en œuvre au niveau de la stratégie du programme concerné.
- ✓ Définir des objectifs réalistes permettant de réaliser un changement tangible dans ces situations et des indicateurs de performance permettant de mesurer dans quelle mesure ces objectifs sont atteints (les objectifs et les indicateurs répondent aux mêmes conditions et spécificités adoptées pour les fixer dans le cadre de la gestion du budget par objectifs).
- ✓ Définir un ensemble d'activités et de projets assurant l'avancement de ces positions et déterminer leur impact financier si possible (cela peut se faire dans le cadre de l'adoption de l'outil de « l'arbre des solutions » pour les différentes causes et causes identifiées au niveau de « l'arbre à problèmes »).

- *Quelles sont les forces ou faiblesses du secteur vis-à-vis des femmes ou des hommes (analyse en fonction des différentes parties prenantes)?*
- *Quelles sont les attentes des bénéficiaires (femmes / filles ou hommes / garçons) de la politique publique?*
- *Quelle est la meilleure activité pour atteindre l'objectif souhaité?*
- *Quels sont les effets directs de cette activité sur la problématique spécifiée?*
- *Cette activité contribue-t-elle à une discrimination indirecte entre les sexes?*

- ✓ Adopter la même approche relative à la déclinaison opérationnelle de performance des programmes sur ces objectifs et indicateurs au niveau des sous-programmes et des unités opérationnelles.

**Exemple: ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**Programme « enseignement supérieur »**